

ANNEXE DAUPHIN

Appel à projets 2021

Contrat de ville Tours Métropole Val de Loire

En prévision de la parution du prochain appel à projets POLITIQUE DE LA VILLE 2021, et afin de vous aider à remplir au mieux votre/vos demande(s) de subvention(s) dans DAUPHIN, notamment le budget prévisionnel du projet, nous vous proposons une fiche dédiée répondant aux questions que nous avons eu de manière récurrente durant l'appel à projet 2020.

Bien entendu le service politique de la ville reste à votre écoute pour vous accompagner tout au long du processus de dépôt.

Karim LAYSSAC	Chef du service de la politique de la ville	02 47 70 46 26 karim.layssac@indre-et-loire.gouv.fr
Sandra FONTAINE	Adjointe au chef du service politique de la ville	02 47 70 46 24 sandra.fontaine@indre-et-loire.gouv.fr
François VERDON	Gestionnaire des crédits politique de la ville	02 47 70 25 51 francois.verdon@indre-et-loire.gouv.fr

En ce qui concerne les problèmes techniques, merci de contacter la téléassistance de l'ANCT au : 09.70.81.86.94

REPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

2 points d'attention à destination des associations locales

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucunes données. Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

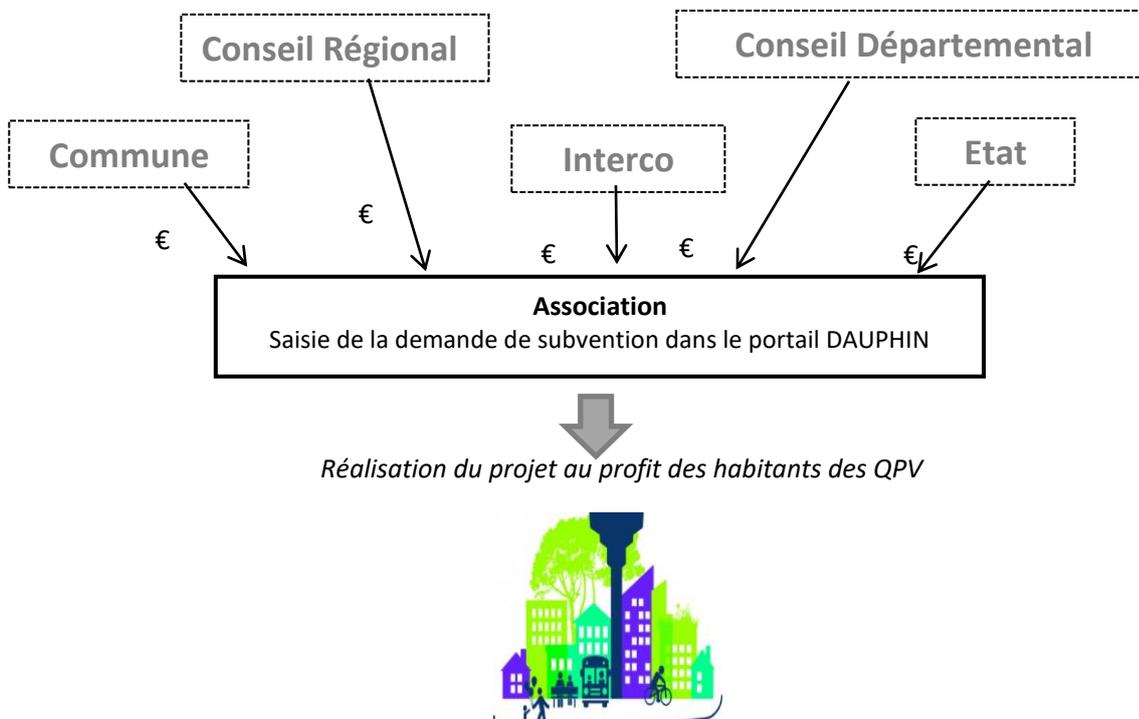
Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Désormais, pour un projet donné, le portail DAUPHIN permet de remplir une demande de subvention unique. Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets, et la commune. En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Auprès de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **37- ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat déconcentré en charge de la politique de la ville.

Auprès de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **CENTRE-VAL-DE-LOIRE (CONSEIL REGIONAL)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez **37-INDRE-ET-LOIRE (DEPT)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **37- TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **INSCRIVEZ SOIT LE NOM DE LA COMMUNE OU SON CODE POSTAL** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Note d'information concernant l'évolution de votre espace dauphin

Les nouveautés du portail Dauphin pour la campagne 2021

-NOUVELLE FONCTIONNALITE : MODULE DE JUSTIFICATION

Livré durant le premier trimestre 2021¹ un module permettra de justifier les subventions de 2020² par la saisie du compte rendu financier (CRF – CERFA 15059*02) réglementaire.

Simplification du processus de justification pour les porteurs et pour les agents

→ Espace usagers : Votre espace personnel dauphin va évoluer pour intégrer un accès direct aux demandes à justifier. Vous pourrez également effectuer une demande de report ou informer de la non réalisation de l'action.

→ Lors du dépôt du bilan, vous devrez signer l'attestation sur l'honneur, la scanner et la rattacher au bilan préalablement saisi sur la plateforme

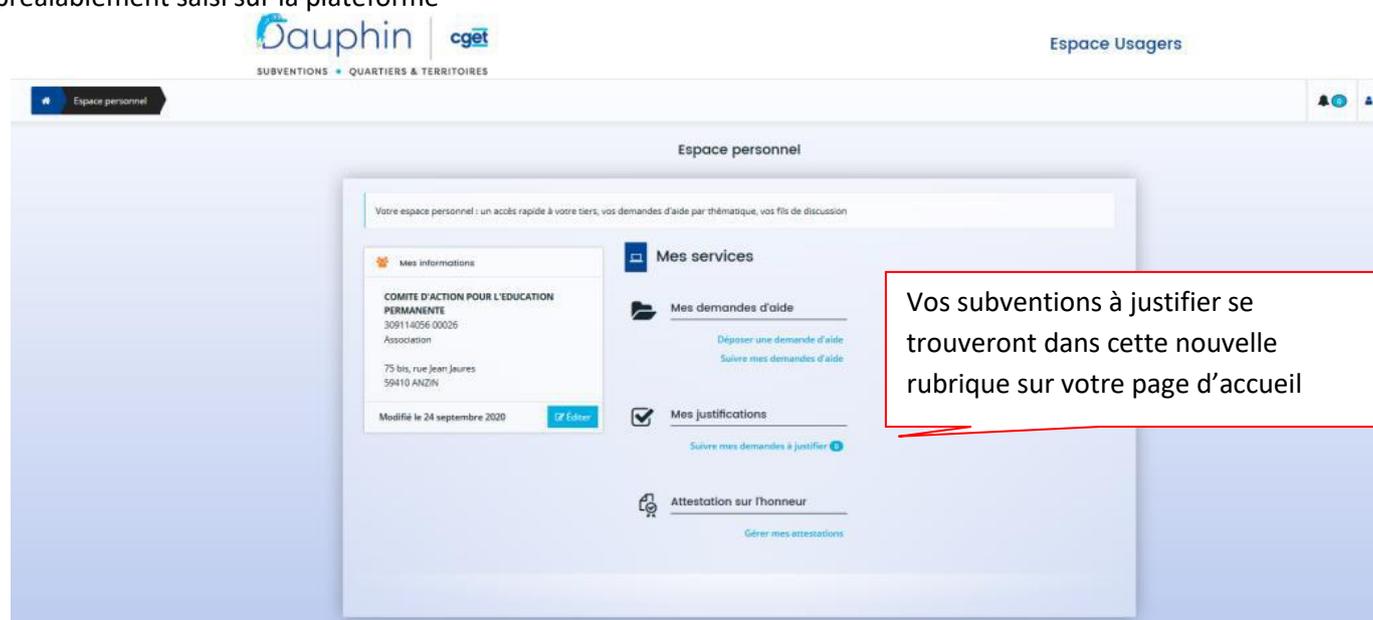


Figure 1 : nouvel espace personnel de l'espace Usagers

Avec la nouvelle interface proposée ci-dessous, vous pourrez, filtrer les subventions à justifier sur le nom de la demande, son statut (en instruction, mise en paiement, payée, etc.) ou l'exercice budgétaire.



Figure 2 : interface des demandes à justifier